

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **75 (1939)**

Heft 35

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Aux collègues mobilisés. — Influence de la Radio sur les enfants. — Prendrai-je ma retraite ? — Dans les sections : Lausanne. — Ecole normale. — L'instruction primaire pendant la période bernoise.* — NEUCHÂTEL : *Comité central.* — JURA : *Corps enseignant et mobilisation.* — COMMUNIQUÉ : « *Ecolier romand* ».

PARTIE PÉDAGOGIQUE : C. GREC : *Usine à gaz (Tableaux scolaires suisses).* — ALB. R. : *Les humanités et la personne.* — A. D. : *Plaidoyer en faveur de l'enfant arriéré.* — INFORMATIONS : *Fondation « Berset-Muller ».* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

AUX COLLÈGUES MOBILISÉS

Bien qu'en partie sous les armes, votre Comité travaille et continue son activité.

Beaucoup d'entre nous sont mobilisés et plusieurs se sont demandé comment ils seraient payés pendant leur service.

Nous avons posé la question au Département qui nous répond ceci : « ... pour le moment aucune décision n'a été prise dans le sens d'une réduction des traitements des membres du personnel enseignant mobilisé.

» Les remplaçants, ainsi que le prévoit l'art. 63 de la loi sur l'Instruction publique primaire, sont rétribués par l'Etat. »

Vous voilà donc renseignés et rassurés.

Nous savons aussi que le Département fait ou fera une demande collective de libération pour un certain nombre d'instituteurs pour le semestre d'hiver. Puisse-t-il réussir pour le bien de nos classes !

La correspondance peut être envoyée directement à l'adresse du président : Apté Ray, Cp. Fr. Fus. III-215, en campagne.

Bon courage à tous.

M. RAY.

INFLUENCE DÉSASTREUSE DE LA RADIO SUR LES ENFANTS

Dans son rapport de gestion, M. G. Bridel écrit au sujet de la radio :

« Nous avons eu confirmation, dans des entretiens avec des personnes compétentes, de notre opinion, à savoir que la radio a, dans de nombreux cas, une influence désastreuse sur les enfants.

Nous serions reconnaissants aux membres du corps enseignant de bien vouloir user de toute leur influence auprès des élèves qui leur sont confiés pour tâcher de leur faire comprendre à quel point l'abus de la radio nuit à leur équilibre nerveux. »

A propos des émissions radioscolaires :

« On est obligé de reconnaître qu'aujourd'hui certaines de ces émissions n'ont qu'une valeur très relative parce qu'elles s'adressent à trop de classes d'âge différent. Nous savons que le Département de l'Instruction publique s'est déjà rendu compte de cette lacune. Nous tenons cependant à inviter le Conseil d'Etat à contrôler de près le programme des émissions radiophoniques scolaires source d'enrichissement certain pour nos écoliers, à la condition qu'elles soient minutieusement préparées et adaptées à l'âge de leurs auditeurs. »

PRENDRAI-JE MA RETRAITE ?

Cette question, chers collègues qui accomplissez en 1939 votre 35^e année d'activité — c'est aux messieurs que je m'adresse —, vous vous l'êtes certainement posée à maintes reprises. Et vous avez songé qu'en plus des circonstances habituelles qui motivent une retraite (santé, famille, etc.), la mobilisation générale qui retient nombre d'instituteurs sous les drapeaux influencerait votre résolution. A vrai dire, nous espérons tous fermement que la plupart de nos collègues militaires pourront reprendre leur classe au 1^{er} novembre ; cependant, ce n'est pas faire preuve d'un pessimisme exagéré de penser que, si la situation internationale ne s'améliore pas, quelques-uns, les jeunes surtout, ne seront pas licenciés pour l'hiver. On aura nécessairement besoin de remplaçants. Vous serez donc, chers collègues, admis à la retraite, appelés à remplacer un instituteur mobilisé, dans une classe chargée, peut-être, loin de votre domicile... Songez-y, avant de prendre une décision !

Ed. B.

DANS LES SECTIONS.

Lausanne. — Assemblée ordinaire d'automne, le *vendredi 27 octobre*, à 17 h. 15. Salle Tissot, Palais de Rumine.

ORDRE DU JOUR :

1. *a.* Procès-verbal ; communications du Comité.
b. Activité hiver 1939-40.
c. Propositions individuelles.
2. *Aspects de la philosophie* : conférence Marcel Reymond, prof.

ÉCOLE NORMALE

Brevets pour l'enseignement primaire : MM. Musy, Raymond ; Quiblier, André ; Vullioud, Charles ; Mlles Chambaz, Huguette ; Leubaz, Georgette.

NOTRE INSTRUCTION PRIMAIRE PENDANT LA PÉRIODE BERNOISE

De la *Feuille d'Avis de Lausanne* :

« L'instruction populaire était à peu près nulle dans le Pays de Vaud, avant la Réformation. Un petit nombre d'enfants allaient

dans les couvents et les abbayes apprendre à prier, à chanter l'office et peut-être à lire avec l'espoir de devenir moines à leur tour. L'ignorance générale était si grande qu'en 1535, le Conseil de Moudon, voyant que le curé de la ville laissait ses ouailles sans instruction, lui ordonna d'expliquer au peuple au moins les dix commandements, chaque dimanche après l'office.

» Après la Réformation, on s'émerveillait encore lorsqu'on apprenait d'un homme qui n'était ni clerc, ni notaire, qu'il savait lire et écrire. C'étaient les baillis qui, dans l'origine, nommaient les maîtres d'école et l'on sait combien souvent LL. EE. furent dépourvues de développement intellectuel et même de moralité. Ce ne fut qu'en 1676 que parut la première ordonnance renfermant quelques principes généraux en fait d'instruction primaire. Les programmes étaient on ne peut plus simples. Dans les villages, on devait d'abord apprendre aux enfants à lire et à prier et ensuite leur faire répéter par cœur le catéchisme. On devait aussi enseigner l'écriture à ceux qui avaient le temps ainsi que quelques principes du chant des psaumes.

» En 1764, pour une population de 116.815 habitants, il n'y avait que 341 écoles. Dans un grand nombre de celles-ci, les enfants se trouvaient entassés, et n'avaient qu'insuffisamment air et lumière. Un seul maître en avait parfois 80, 90 et même 100 sous sa direction.

» Les traitements étaient si insuffisants qu'on avait grand'peine à trouver des instituteurs. On confiait assez fréquemment ces fonctions à de vieux militaires rentrés dans leur commune, de services étrangers. On eût dit que des chevrons sur un uniforme en guenilles équivalaient à un brevet de capacité. »

NEUCHÂTEL

COMITÉ CENTRAL

Dans sa séance du 9 septembre, le Comité central a fixé l'assemblée générale annuelle au samedi 28 octobre, à Neuchâtel. Elle aura lieu l'après-midi. L'heure et l'ordre du jour seront indiqués ultérieurement.

Disons seulement qu'en plus des questions administratives, nous aurons l'avantage d'entendre deux causeries. M. André Pierre-humbert, notre collègue, parlera de *l'enseignement de la récitation*, et M. Adrien Jaquerod, professeur de physique, à l'Université, traitera ce sujet : *La constitution de la matière et les transmutations atomiques*. Qu'on ne s'effraie pas de ce titre un peu rébarbatif ; la question sera traitée avec la grande simplicité et la clarté avec lesquelles le conférencier sait présenter au public des notions scientifiques apparemment abstraites.

Une seule section, celle de Neuchâtel, avait fait parvenir, à la date ci-dessus, son rapport sur la motion Claude DuPasquier. Il est

fait lecture de ce rapport auquel pourrait fort bien s'appliquer à titre d'épigraphe, ce mot du fabuliste : « Ce bloc enfariné... »

Le mutisme des autres sections n'est pas du goût de notre président, homme ponctuel par excellence, et qui, au surplus, a accepté, à la demande du Département de l'Instruction publique, de rapporter sur la question aux conférences officielles prochaines. Celles-ci auront lieu en novembre. Comme le rapporteur s'est engagé à présenter devant le corps enseignant, non pas son opinion personnelle, mais celle de la S. P. N., il serait bon qu'il la connût dans son intégralité. Qu'en pensent les sections retardataires ?

La requête concernant l'institution d'un stage obligatoire pour les futurs candidats à l'enseignement primaire a reçu un accueil favorable de la part du Département de l'Instruction publique. Ce dernier est disposé à examiner la question, ainsi que la possibilité d'organiser des cours de perfectionnement destinés à occuper les jeunes instituteurs sans travail. Il se mettra, au besoin, en rapport avec l'organe directeur de notre association pour étudier le problème.

L'Ecolier Romand va lancer une circulaire au corps enseignant romand pour l'inviter à recommander cette publication à nos écoliers. Il en est fait lecture, et le Comité central décide de contre-signer l'invite. Il engage les membres de la S. P. N. à user de leur influence pour augmenter le nombre des lecteurs de *L'Ecolier* ; le contingent des abonnés est en baisse, malgré les efforts constants qui ont porté sur la présentation et le fond de cet excellent journal de nos petits Romands, qui est infiniment supérieur à toute la littérature enfantine que l'étranger déverse sur notre jeunesse par la voie des kiosques.

Le Comité central se demande à quoi tient la raréfaction des lecteurs de *L'Ecolier* dans plusieurs localités neuchâteloises. Il serait intéressant d'avoir à ce sujet l'opinion des maîtres et maîtresses auxquels ce petit journal tient à cœur et qui veillent à sa diffusion.

Selon certains échos qui parviennent au Comité central, il semblerait que la cause du déficit peut être attribuée au fait que la publication est bi-hebdomadaire, et par conséquent d'un prix apparemment plus élevé que d'autres journaux, tel le « Petit ami des Animaux » à parution mensuelle. On prétend aussi que la division en deux séries, l'une pour les petits et l'autre pour les grands, n'est pas heureuse. On dit aussi que la publication mensuelle lancée récemment par une grande firme commerciale pour l'amusement des petits fait une redoutable concurrence. Mais que ne dit-on pas ?

Ceux qui auraient quelque remède à conseiller à Pro Juventute, l'éditeur, feraient bien de s'adresser directement à ce dernier ; ils lui rendraient ainsi un grand service.

La mobilisation soulève un problème que les autorités sont en

train de résoudre. Il s'agit du traitement des fonctionnaires appelés au service du pays. Notre Comité constate que pendant la Grande Guerre, les mesures prises variaient beaucoup d'une commune à l'autre. Ici, l'on payait le traitement sans restriction ; ailleurs, on procédait à des retenues. Il devrait y avoir uniformité, et le bureau du Comité central est chargé de faire des démarches dans ce sens auprès de l'Etat.

Sait-on que les titulaires de classes temporaires qui viennent à être supprimées sont abandonnées purement et simplement à leur sort ? Elles n'ont pas droit au déplacement qui n'est assuré qu'aux institutrices des postes permanents. Le Comité central s'émeut de cette situation et il fera des démarches pour tâcher qu'on y apporte un adoucissement.

J.-Ed. M.

JURA CORPS ENSEIGNANT ET MOBILISATION.

Indemnités aux remplaçants, déductions sur le traitement des instituteurs mobilisés.

La Direction de l'Instruction publique du canton de Berne a réglé comme suit la situation des remplaçants des instituteurs mobilisés :

1. Pour les instituteurs diplômés sans place : selon l'art. 25 de la loi sur les traitements des instituteurs :

- a. écoles primaires, fr. 14.— par jour d'école ;
- b. écoles secondaires et progymnases, fr. 16 ;
- c. écoles moyennes supérieures, fr. 18.

2. a. Les élèves des écoles normales, qui pourront être engagés comme remplaçants, recevront fr. 8.

b. Les instituteurs et institutrices qui ont quitté l'enseignement et les institutrices mariées dont le mari a un traitement suffisant reçoivent fr. 5 par jour.

3. La Direction de l'Instruction publique est autorisée à fixer spécialement les indemnités, lorsque des circonstances spéciales l'exigent, tout en appliquant les normes prévues sous le chiffre 2 b.

On vise ici, avant tout, le cas où une institutrice mariée tient la classe de son mari.

Une deuxième décision du Conseil exécutif se rapporte aux déductions de traitement des instituteurs mobilisés. Selon cette décision, l'instituteur est traité comme le personnel fédéral ensuite d'un arrêté du Conseil fédéral. Ses dispositions essentielles sont les suivantes :

1. Le traitement de l'instituteur célibataire (sans les prestations en nature ou les indemnités pour celles-ci) subit, pendant la durée du service actif, une réduction de 50%.

La déduction s'élève à 25% lorsque l'instituteur a l'obligation légale d'assistance.

Les instituteurs veufs et ceux qui sont divorcés, qui ont leur propre ménage, sont placés sur le même pied que les instituteurs mariés.

2. Lorsque le soldat est officier ou sous-officier supérieur, une partie de sa solde militaire est retenue sur son traitement pendant le service actif. Le tableau suivant est déterminant pour les retenues :

Grade	Solde sans la	Dédution de la solde		Solde
	subsistance	%	montant	après la déduction
	Fr.		Fr.	Fr.
Soldat	2.—	—	—	2.—
Appointé	2.10	—	—	2.10
Caporal	2.30	—	—	2.30
Sergent	2.80	—	—	2.80
Fourrier	3.30	10	— .35	2.95
Sergent-major	3.80	12	— .45	3.35
Adjudant-sous-officier	4.30	14	— .60	3.70
Adjudant-sous-officier, secrétaire d'état-major	7.20	20	1.45	5.75
Lieutenant	8.20	25	2.05	6.15
Premier lieutenant	9.20	30	2.75	6.45
Capitaine	11.—	35	3.85	7.15
Major	13.20	40	5.30	7.90
Lieutenant-colonel	16.50	45	7.40	9.10
Colonel	22.—	50	11.—	11.—

Pour les maîtres secondaires célibataires, qui n'ont pas de prestations en nature, il sera fait préalablement une déduction de fr. 1000.—, somme considérée comme contre-valeur de ces prestations.

Les suppléments de traitement locaux seront traités selon les décisions communales.

3. Les déductions sur le traitement et la solde seront effectuées sur la part du traitement de l'Etat.

4. Le paiement de l'indemnité de remplacement sera fait par les communes. L'Etat remboursera aux communes le montant de cette indemnité, selon la loi.

5. Le produit des déductions sera utilisé comme suit :

a. le quart du remplacement dû, selon la loi, par l'instituteur, sera remboursé aux communes ;

b. le solde servira, pour les deux tiers, à alléger les charges imposées à l'Etat pour les frais de remplacement ;

c. le tiers restant permettra d'apporter une aide aux communes qui sont dans une mauvaise situation financière et qui ont de lourdes charges ensuite des remplacements.

La répartition aux communes s'effectuera selon des décisions particulières du Conseil exécutif.

6. Ce décret a un effet rétroactif au 1^{er} septembre 1939.

Le Comité de la Société des Instituteurs bernois s'est rallié à cette réglementation, qui est d'ailleurs aussi appliquée au personnel fédéral. Cette manière de faire tient compte des conditions sociales dans une plus large mesure que ce ne fut le cas en 1914-18. La Société des Instituteurs bernois pourra renoncer à la création d'une caisse spéciale de secours pour instituteurs mobilisés. Par contre, elle continuera à prélever les déductions décidées, destinées à alimenter le fonds de secours en faveur des instituteurs sans place. Avec le produit de ces retenues, le Comité cantonal fera exécuter un programme réduit de possibilités de travail, pour autant que la chose sera nécessaire. Des secours seront d'ailleurs aussi accordés aux instituteurs sans place mobilisés et qui sont dans le besoin.

GLANURE HISTORIQUE

IL Y A CINQUANTE ANS (*fin*) ¹

La séance officielle de cette seconde journée du Congrès S. P. R., le 15 juillet 1889, à Lausanne, fut suivie d'un banquet à la cantine de Beaulieu; il réunit 800 convives. La partie oratoire fut dirigée par M. L. Monnet, rédacteur du *Conteur vaudois*. De nombreux discours furent prononcés. Celui du conseiller d'Etat genevois Gavard « provoqua l'enthousiasme de l'assemblée ».

L'après-midi se termina par une course au Signal, et tous les congressistes se retrouvèrent le soir à la cantine où les Sociétés lausannoises leur présentèrent un programme artistique de choix.

L'Assemblée générale de la société eut lieu la 3^e journée. Au préalable, les diverses sections s'étaient réunies dans des locaux séparés pour arrêter le choix des membres du futur Comité central. Cette désignation se fit donc sans peine.

Plus longue et plus laborieuse fut l'adoption des nouveaux statuts.

A la fin de cette séance la résolution suivante fut admise : « Le Congrès des Instituteurs de la Suisse romande, réuni à Lausanne, s'associe aux pétitions adressées à l'Académie française en vue d'obtenir d'elle la simplification de l'orthographe ».

Après le banquet qui suivit, les congressistes assistèrent à des exercices de gymnastique donnés par quelques classes primaires du collège de St-Roch, sous la direction de M. Fatio, maître de gymnastique.

Le canton de Neuchâtel prit la tête de la Romande et fut chargé de la diriger selon les nouveaux statuts. Outre la suppression des membres abonnés à l'*Educateur*, que nous avons déjà citée, la principale modification apportée le fut dans l'organisation de l'*Educateur*. Voici la teneur du nouvel article 13 :

« La publication du journal de la Société est confiée :

¹ V. *Bulletins* nos 17 et 28.

» a) à un membre du Comité directeur qui, sous le titre de directeur, est chargé de la rédaction du journal avec le concours de collaborateurs et de correspondants choisis dans chacun des cantons romands ;

» b) à un membre du même Comité qui, sous le nom de gérant, est chargé de l'administration financière du journal : abonnements, annonces, etc., ainsi que de la comptabilité et de la caisse de la société.

» Les correspondants cantonaux du journal sont désignés par le Comité directeur, sur préavis du Comité des sections cantonales. »

Le poste de rédacteur en chef était de ce fait supprimé. Le D^r Daguét était purement et simplement remercié. On y mit quelques formes et l'on essaya de verser quelques gouttes de baume sur la blessure d'amour-propre qu'en ressentit l'éminent historien fribourgeois. En entrant en fonctions, le nouveau Comité directeur jeta des fleurs au retraité par force, retraça dans l'*Educateur* sa vie toute de labeur et le cita en exemple à ses successeurs. Il le nomma rédacteur en chef honoraire avec un traitement de 300 fr.

Né à Fribourg, en 1816, Daguét avait été 25 ans à la tête de l'*Educateur* ; il avait droit à un légitime repos.

COMMUNIQUÉ ÉCOLIER ROMAND

Nous publions ci-dessous le résumé des comptes du dernier exercice :

Recettes :

Abonnements, vente de numéros isolés	Fr. 14 223.24
Annonces, subventions pour abonnements gratuits	» 6 697.05
Divers : recettes, dons, intérêts	» 698.33
	<hr/>
	Fr. 21 618.62

Dépenses :

Impression	Fr. 12 386.51
Rédaction, textes, dessins, concours	» 3 096.55
Administration	» 991.20
Expédition	» 1 702.41
Propagande	» 1 169.30
Frais généraux : frais de bureau	Fr. 631.35
téléphone	» 246.60
ports	» 450.74
matériel	» 265.60
frais de séances	» 154.40
	<hr/>
	Fr. 1 748.69

			Fr. 21 094.66
Recettes	Fr. 21 618.62	Fonds de roulement :	
Dépenses	» 21 094.66	au 1 ^{er} avril 1938	Fr. 8 738.90
Solde actif	Fr. 523.96	au 31 mars 1939	» 9 262.86
			<hr/>
			Fr. 523.96

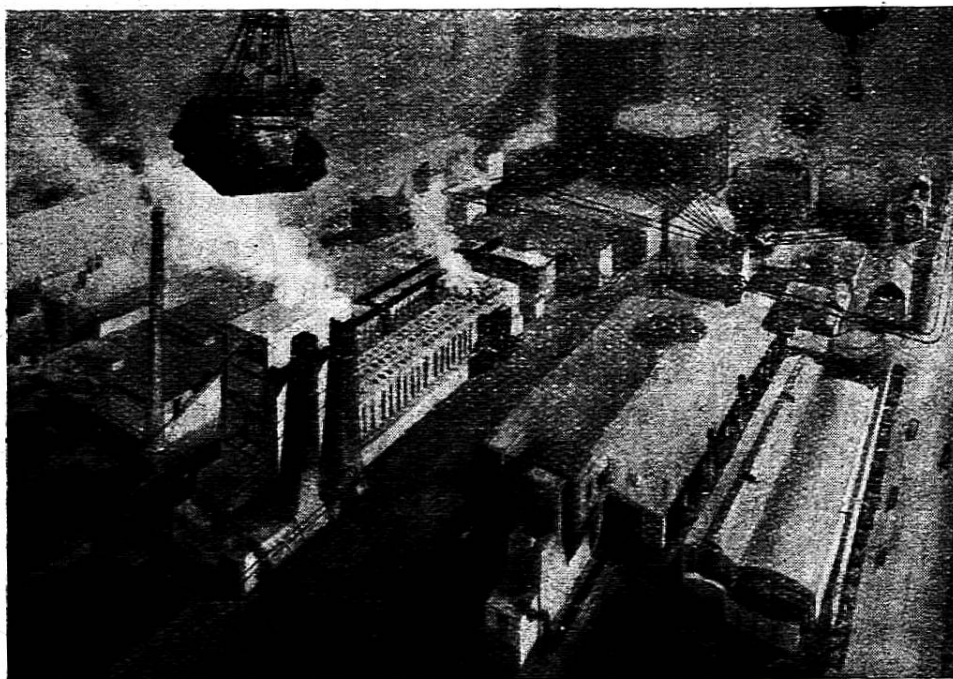
PARTIE PÉDAGOGIQUE

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

USINE A GAZ

Groupe : Travaux industriels.

Peintre : Otto Baumberger, Unterengstringen. Bourgeois de Zurich, né en 1889.



Le tableau.

Le tableau, dans son ensemble, représente l'usine à gaz de Schlieren, encore qu'il ne soit pas l'image exacte de la réalité. L'artiste s'est peu préoccupé des détails et ne s'est pas fait faute, pour les besoins de la cause, de changer la disposition de telle ou telle partie des établissements. Ainsi, il place le gazomètre de 100 000 m³ à gauche, à côté de celui de 50 000 m³, ce qui n'est pas le cas réellement. Mais c'est une trouvaille : l'arrière-plan est ainsi heureusement composé, équilibrant le tout d'une façon harmonieuse. Une trouvaille aussi, l'idée de nous placer dans la nacelle d'un ballon pour nous donner une vision de l'immensité des installations s'étendant au-dessous et devant nous. L'artiste a réussi à grouper dans un espace restreint un grand nombre de constructions diverses, donnant l'impression d'un ensemble bien ordonné dans sa grandeur et sa

diversité. Ces longs bâtiments en enfilade, la quadruple cadence des sombres façades au premier plan, le puissant dessin des silos à coke, les tours à charbons, les hautes cheminées, tout cela constitue une unité bien proportionnée, dont chacune des parties est bien à sa place. Un jeu de couleurs savamment étudié complète la belle ordonnance du tableau.

Baumberger a su tirer le meilleur parti possible de son sujet : une usine à gaz, et Schlieren ne fait pas exception, n'est pas construite selon les règles de l'esthétique ; ce n'est pas le souci des proportions ni le sens des formes qui ont présidé à son édification, mais bien l'esprit calculateur et utilitaire du technicien. Les grandes cheminées, les massifs bâtiments et surtout les gigantesques gazomètres (Malley-Lausanne) n'ajoutent rien au pittoresque du paysage ou à la beauté d'une cité.

Les usines modernes.

Schlieren est certainement un modèle du genre, l'usine moderne par excellence, la plus grande de la Suisse. La Suisse romande possède aussi d'importantes installations : Genève, Lausanne, Neuchâtel, Vevey. L'augmentation continuelle du débit du gaz, depuis 1920, a incité nombre d'usines à s'agrandir et à se moderniser. Mais c'est surtout la fabrication des sous-produits qui donne aujourd'hui l'importance à nos usines à gaz devenues de grands établissements chimiques.

Le visiteur de ces installations modernes est singulièrement désorienté, s'il se rapporte aux descriptions schématiques des premières usines à gaz, telles que les donnaient, et les donnent encore, les livres scolaires. Où sont les cornues horizontales présentant leur bouche béante aveuglante, par laquelle l'ouvrier en sueur enfournait la houille à la pelle ou retirait à coups de ringard le coke enflammé ? Actuellement, les fours sont verticaux, chargés par des wagonnets, versant leur contenu par des orifices supérieurs, tandis que le coke tombe, par le bas, dans un ruisseau qui l'emmène refroidi, dans d'immenses fosses. Les vastes halles ne sont plus, comme autrefois, balayées par de colossales bouffées de fumée brûlante. La chaleur y est moins accablante ; les ouvriers travaillent à l'aise, intelligemment secondés par d'ingénieuses installations mécaniques.

Une anecdote. Il y a quelque 50 ans, un chef arabe visitait l'usine à gaz de la Villette, à Paris. Au moment où le coke enflammé sort des cornues était inondé donnant naissance à un flot de vapeur tel que l'air en était obscurci, le visiteur s'arrêta émerveillé devant ce spectacle vraiment saisissant : « Est-ce donc là, demanda-t-il à son cicerone, que l'on fabrique les nuages du ciel ? »

Technique de la fabrication du gaz.

Principe fondamental. On obtient le gaz en chauffant fortement la houille en vase clos. En raison de l'absence d'oxygène, la houille ne brûle pas, mais se dissocie en ses parties essentielles. Les parties volatiles s'échappent sous forme de vapeurs brunâtres que l'on recueille et fait passer dans des appareils les plus divers pour en retirer le goudron, l'ammoniaque, la naphthaline, le soufre et de nombreux autres sous-produits. Après cette épuration, le gaz de houille est propre à l'éclairage et surtout au chauffage.

C'est un mélange de plusieurs gaz combustibles, dont la composition est généralement la suivante : 50 % d'hydrogène, 25 % de méthane, 10 % d'oxyde de carbone, tous combustibles ; 2 à 5 % d'hydrocarbures également combustibles et environ 13 à 10 % de gaz non combustibles tels que l'azote et l'acide carbonique. C'est la composition du gaz de ville, obtenu par l'adjonction au gaz de houille d'une certaine quantité de gaz de coke, produit par la réaction de la vapeur d'eau sur le coke incandescent. Ce gaz de ville, ainsi obtenu, présente des qualités techniques meilleures que le gaz de houille.

Le résidu solide est le coke.

Manutention. La houille arrivant par wagons des pays producteurs (à Schlieren, journallement 30 wagons de 15 tonnes) est mise en *silos*, constituant une réserve importante. Des recherches minutieuses ont déterminé les qualités qui conviennent le mieux. Elles sont mélangées dans des proportions convenables ; dans certaines usines elles sont moulues par des broyeurs à cylindre.

Des transporteurs mécaniques amènent la houille au-dessus des fours à distillation dans lesquels ils la versent.

Distillation de la houille. Les fours modernes, le plus souvent verticaux, remplaçant les anciennes cornues horizontales, sont constitués par des *chambres* étroites en briques réfractaires, qui peuvent contenir chacune 2000 kg. de houille, fournissant 800 m³ de gaz. Ces chambres, remplies par le haut, sont chauffées extérieurement au gaz pauvre produit par du coke dans un *générateur* adossé au four.

La houille séjourne dans ces chambres de 8 à 24 heures, suivant la grandeur de l'usine, sa capacité et la construction des fours. Dans une usine moderne, c'est 14 heures, et la température des chambres s'élève à 1200° C.

La distillation achevée, les fours sont vidés du coke incandescent qu'ils contiennent ; un transporteur automatique l'évacue pour l'éteindre et le refroidir. Cette opération se fait, suivant les usines, à sec, ou par arrosage dans une tour d'extinction ou par immersion, le transporteur noyant son contenu en passant dans un ruisseau. Le coke est ensuite concassé, criblé, trié en plusieurs calibres et entreposé dans un endroit sec.

Épuration physique du gaz. Le gaz brut, mélange gazeux sortant des fours, passe d'abord dans un *barillet* où une partie du goudron est éliminée. Il passe ensuite dans une *colonne réfrigérante* à circulation d'eau où sa température tombe d'environ 100° à 15° C. De l'eau ammoniacale et du goudron sont entraînés dans une *fosse de décantation*. Cette première épuration n'est cependant pas suffisante. Un *extracteur* aspire le gaz et le chasse à travers toute une série d'appareils grâce auxquels on élimine toutes les matières qui pourraient présenter des inconvénients ou des dangers au transport et à l'utilisation du gaz. C'est d'abord le goudron et l'ammoniaque qui restent encore, puis la naphthaline, produits chimiques qui sont soigneusement recueillis.

Épuration chimique. Un appareil contenant de la *masse épurante* enlève ensuite, grâce à des réactions chimiques et suivant un procédé à sec, le soufre et le cyanogène, qui nuiraient à la qualité du gaz. L'industrie chimique retire de la masse épurante usagée du soufre et du bleu de Prusse. Dans certaines usines, on enlève également le benzol, qui peut être laissé sans inconvénient, mais qui est un carburant de grande valeur.

Mesurage, accumulation et émission. Le gaz ainsi épuré et propre à la consommation, passe par un grand *compteur*, puis est recueilli dans le *gazomètre*, grand réservoir d'accumulation, véritable caractéristique de toute usine à gaz. Là les variations de consommation sont équilibrées. En outre, le gazomètre, par le bon mélange qui s'y fait, sert au maintien d'une qualité constante du gaz, permettant ainsi le bon fonctionnement des appareils de consommation.

Emploi du gaz. Utilisé à ses débuts exclusivement pour l'éclairage, le gaz, supplanté dans ce domaine par l'électricité, est actuellement consommé comme moyen de chauffage, particulièrement pour la cuisson des aliments, la production de l'eau chaude (appareils de bains ou appareils automatiques, boilers) et le chauffage des appartements. Plus de 600 000 ménages en Suisse l'utilisent. L'industrie et l'artisanat ont aussi recours à lui comme source de chaleur. Il est indispensable dans la fabrication d'appareils électro-chimiques en verre, des lampes à incandescence ou au néon, d'appareils techniques en verre pour les laboratoires, des bouteilles thermos, etc. Sa dernière conquête est la production du froid (frigidaires).

A cause de son faible poids spécifique (0,4 de celui de l'air), le gaz est aussi utilisé pour le gonflement des ballons. Le *Zurich*, le plus gros des ballons suisses, a une contenance de 2200 m³.

C. GREC.

(A suivre.)

LES HUMAN ET LA PERSONNE ¹

Nos lecteurs connaissent déjà l'ouvrage de M. Meylan. La présentation en a été faite dans notre journal et l'*Educateur* en a publié quelques pages significatives. Mais une telle œuvre mérite mieux qu'une brève notice. C'est pourquoi nous voudrions essayer de faire comprendre toute sa valeur, toute son importance, et par là engager tous nos collègues à la lire. L'effort de l'auteur est parallèle à celui de bien des penseurs et écrivains de notre temps : donner dans le monde la place principale à l'homme et non pas à la technique ou à l'économie.

Mais M. Meylan est pédagogue, et sa part sera de donner dans l'éducation la place principale à la personne et non pas aux exigences universitaires ou aux besoins professionnels.

La pédagogie consistera donc à cultiver l'homme, ou plus précisément *le petit d'homme*, à lui permettre de parvenir à sa complète et totale croissance. C'est de cette *culture* (le mot étant pris dans son sens original) qu'il sera question tout au long de ce livre.

Comme cette culture a été souvent confondue avec *les humanités*, l'auteur montre que la signification de ce dernier vocable a été complètement faussée ; que faire ses humanités ne veut plus dire acquérir la connaissance de ce que l'homme a produit de meilleur dans tous les domaines, mais bien plutôt se livrer à une étude un peu livresque d'une certaine période de l'humanité.

« ...le terme d'humanités a perdu son sens étymologique et philosophique — que notre propos est justement de remettre en lumière — pour prendre le sens, purement accidentel et technique, d'études générales à base de grec et de latin (et, bientôt, le grec tombant en déshérence, d'études ayant le latin pour base). »

Les humanités ainsi comprises n'ont plus qu'un rapport lointain avec la vie.

« En effet, à mesure que les diverses civilisations européennes produisaient des styles de vie plus originaux, s'exprimaient par des œuvres littéraires plus nombreuses et plus considérables et perfectionnaient jusqu'à les rendre méconnaissables certains arts comme la musique et la peinture ; à mesure que les sciences surtout s'affirmaient comme une puissance capable de transformer profondément, non seulement l'idée que l'homme se fait du monde, mais l'homme lui-même, et que des idéologies nouvelles naissaient de toutes parts, préparant une réévaluation de toutes les valeurs, les pseudo-humanités restaurées par les « Humanistes » se manifestaient de plus en plus étrangères à la vie, de plus en plus superficielles et inopérantes. A vrai dire, elles ne donnaient plus guère à ceux qui en avaient été

¹ *Les Humanités et la personne, esquisse d'une philosophie de l'enseignement humaniste*, par Louis Meylan. Editions Delachaux et Niestlé, Neuchâtel.

frottés (on ne peut plus dire : nourris) qu'un certain langage à quoi ils se reconnaissent entre eux. Le développement des sciences au cours du XIX^e siècle amena une réaction contre cette école pseudo-humaniste, mais ce fut pour lui substituer une école basée uniquement sur les connaissances scientifiques, aussi incomplète donc que celle qu'elle prétendait remplacer.

« ...l'organisation de ces études fut tentée par une incohérente troupe de spécialistes, qui n'avaient ni idée d'ensemble de la science ni vue philosophique sur le monde et sur l'homme. L'enseignement purement technique qu'ils mirent sur pied eut bientôt fait de manifester son inviabilité. »

Un enseignement fondé sur l'étude des langues modernes essaya aussi de s'opposer à l'enseignement classique. La *question du latin* fut longuement débattue. Mais, dit M. Meylan : « L'enseignement moderne ne tarda pas, pour les mêmes raisons que l'enseignement scientifique, à manifester son impuissance à constituer, à lui seul, d'authentiques humanités ! » C'est que les humanités ne peuvent être ceci, à l'exclusion de cela. Il ne s'agit pas d'exclure de l'enseignement telle ou telle partie des connaissances humaines, mais au contraire de les inclure toutes dans un ensemble harmonieux qui constituera proprement les humanités.

De même il est injuste d'exclure de cette école humaniste une certaine catégorie d'enfants qui se trouvent par là exclus de l'*humanité*.

« Des humanités, c'est, par définition, une institution *pour tous* ; l'institution à laquelle tout enfant a le droit de prétendre ; cette obligation et ce droit n'étant limités que par la capacité de chaque enfant à s'approprier ces humanités. C'est pourquoi, s'il convient d'organiser des humanités d'amplitude diverse, réserver le privilège des humanités à une classe sociale à l'exclusion d'une autre serait la suprême inhumanité. »

L'école doit donc s'enrichir de toutes les conquêtes que l'homme a faites dans tous les domaines et mettre tous ces trésors à contribution pour son œuvre d'initiation de tous les petits d'hommes à l'humanité. Cette œuvre d'initiation, l'école ne doit pas d'ailleurs être la seule institution à l'accomplir : la famille, le milieu social, l'Église, le livre, le sport concourent à former l'homme futur.

« En rigoureuse logique, on devrait donc réserver le nom d'humanités à l'*ensemble* des influences formatrices qui s'exercent sur l'enfant et sur l'adolescent ; ou à l'influence formatrice *totale* exercée sur eux par la civilisation dans laquelle ils grandissent. »

Mais la part de l'école est grande et M. Meylan s'attache à définir ce que doivent être les humanités scolaires, et plus spécialement secondaires.

Il nous a déjà montré que l'école avait le droit et le devoir de prendre, pour en enrichir l'enfant, ce que les civilisations ont produit de meilleur et de plus beau. Les littératures anciennes et modernes, les sciences, la musique et les arts plastiques, l'histoire et la philosophie, rien à priori ne doit être pour l'enfant une terre étrangère, une enceinte défendue, mais au contraire tous ces domaines doivent lui devenir accessibles. C'est au maître à choisir les chemins, à lui découvrir peu à peu les horizons toujours plus vastes, à lui rendre familiers les plus beaux paysages de la pensée humaine.

Sans doute va-t-on penser que c'est là beaucoup de prétentions ! Les programmes sont déjà surchargés. On va, dit l'auteur, crier à l'encyclopédisme. « Eh bien ! oui ! *des humanités* — ajoute-t-il — c'est, en un certain sens, une encyclopédie. » Mais ce n'est pas l'encyclopédisme au sens péjoratif du mot ; il y a un lien organique entre toutes les disciplines de l'enseignement humaniste. Ce lien : c'est l'homme ; et l'intérêt de l'enfant n'est pas dispersé tant qu'on l'entretient des œuvres de l'homme.

L'originalité de l'enseignement humaniste résidera dans cette présentation à l'enfant de l'œuvre de l'homme dans toute son ampleur et sa diversité. Il doit viser à lui rendre sensible la cohérence de cette œuvre à travers les siècles et les pays, à lui faire percevoir la continuité de l'effort humain, à l'amener à la conscience de sa solidarité avec ceux qui l'ont précédé, ceux qui vivent aux mêmes jours que lui, avec ceux aussi qui le suivront, bref, à le faire communier avec l'esprit humain sous toutes ses espèces.

Nous verrons, dans un prochain article, comment les disciplines de l'enseignement humaniste doivent s'ordonner pour tendre au but qu'elles se proposent.

(A suivre.)

Alb. R.

PLAIDOYER EN FAVEUR DE L'ENFANT ARRIÉRÉ

C'est au Congrès de la Maison Blanche, de Washington, 1936, que ces belles résolutions ont été adoptées. Ne sont-elles pas un programme et un idéal pour ceux qui s'occupent d'enfants arriérés ?

L'enfant handicapé doit être mis à même de contribuer au progrès de l'humanité en lui apportant ce qu'il a d'intelligence, de capacités, d'habileté et de beauté spirituelle.

L'enfant handicapé a donc droit :

- 1) à un corps vigoureux, dans la mesure du possible ;
- 2) à une éducation qui le conduise à la vie la plus large qui puisse être la sienne ;
- 3) à être élevé et éduqué par ceux qui ont de la compréhension pour ses fardeaux, et qui considèrent comme un privilège de l'aider ;

4) à grandir dans un monde qui, loin de le traiter avec pitié, ridicule ou mépris, lui accorde la même expérience et les mêmes privilèges qu'à tout autre enfant ;

5) que tout ce qui donne du prix à la vie : amitié, amour du travail, rires et pleurs, joie de l'activité, que tout cela favorise sa croissance et son développement.

Que voilà des paroles qui feraient bien à l'entrée de chaque maison d'éducation pour enfants déficients !

A. D.

INFORMATIONS

FONDATION « BERSET-MULLER »

Maison de retraite pour instituteurs et institutrices.

Une place est vacante au Melchenbühl près Muri (Berne). Cette maison de retraite est ouverte aux instituteurs ou institutrices âgés de 55 ans au moins et aux veuves d'instituteurs.

Adresser les demandes d'admission *jusqu'au 31 octobre* au président du comité de la Fondation, M. F. Raaflaub, conseiller communal à Berne, avec les pièces suivantes : acte d'origine, acte de naissance, attestation de bonne santé par un médecin, acte de bonnes mœurs, certificats ou autres pièces prouvant que le candidat a enseigné en Suisse durant au moins 20 ans.

LE COMITÉ DE LA FONDATION.

LES LIVRES

Histoire moderne et contemporaine, par Marius Perrin. Librairie Payot, Lausanne.

Ce manuel complète et termine le nouveau cours d'histoire générale destiné à l'enseignement secondaire de la Suisse romande, publiée sous la direction de M. Charles Gilliard, professeur à l'Université de Lausanne. Il vise avant tout à donner aux élèves une vue claire et ordonnée des événements qui se sont déroulés depuis la découverte de l'Amérique jusqu'au traité de Versailles. La nomenclature y est réduite autant qu'il est possible sans nuire à l'intelligence des faits. Les dates doivent être considérées comme des points de repère dans l'ensemble des événements ; le maître choisira lui-même celles dont la mémorisation lui paraît indispensable. A côté des faits proprement politiques qui constituent l'essence même de l'histoire, le manuel accorde une place aussi large que possible aux phénomènes économiques et sociaux : il s'efforce de montrer la liaison qui existe entre les uns et les autres et fait ainsi appel autant au raisonnement des élèves qu'à leur mémoire. Les illustrations et cartes qui aident à l'intelligence du texte sont soigneusement choisies et exécutées.

Société de
BANQUE SUISSE

Fondée en 1872

CAPITAL-ACTIONS ET RÉSERVES : Fr. 194.000.000.—

GENÈVE

2, Rue de la Confédération

Agences :

**Cornavin, Eaux-Vives
 Plainpalais, Carouge**

NEUCHÂTEL

8, Faubourg de l'Hôpital

LAUSANNE

16, Place Saint-François

Agences :

**Place de la Riponne
 Aigle, Morges**

CHAUX-DE-FONDS

10, Rue Léopold-Robert

Succursales au **LOCLE** et à **NYON**

Toutes opérations de Banque aux meilleures conditions

POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'Éducateur
 et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la S.A.

PUBLICITAS

Rue Pichard, 13

Lausanne

DEPUIS 25 ANS NOTRE PRODUIT NATUREL
 S'UTILISE POUR TOUTE SALADÉ



Citrovin

La marque de confiance de la ménagère suisse

COLLECTION AGRICOLE

BENVEGNIN, PIGUET, PORCHET. Manuel de vinification	4.80
BERTRAND (Ed.). La conduite du rucher	5.—
BOURGET (D ^r). L'agriculture et la protection des oiseaux	0.50
CHAPONNIER, RAPIN, BARRELET. Nos cultures	4.—
CUÉNOUD-LANDOLF (L.). Les poules	3.—
DACCORD, TAILLEFERT, LÉFFEL, SIERRO. Alimentation du bétail	4.—
DÉCOPPET (M.). Le hanneton, biologie, apparition, destruction	15.—
DUSSERRE, GALLAY, BARRELET et STÉCKLI: Sol et engrais	4.—
EVARD (L. H.). Guide pratique de comptabilité agricole	2.—
FAES (H.). Calendrier: Parasites des arbres fruitiers	0.60
Calendrier: Parasites de la vigne	0.30
Les dommages causés aux cultures par les usines d'électrochimie	4.50
Etude sur les porte-greffes	0.60
FAES, STÉHELIN et BOVEY. Les ennemis des plantes cultivées	6.50
FAES et PASCHOUD. Notre vignoble	4.80
FANKHAUSER (F.). Guide pratique de sylviculture	10.—
GALLAY (R.). Le lait	4.—
JACKY (Ed.). Signalement des animaux domestiques	3.—
— L'élevage du cheval dans le canton de Vaud	5.—
KIENLI (W.). Manuel de culture potagère	5.—
<i>La Suisse forestière</i> , ouvrage publié par la Société suisse des forestiers. Broché	4.—
Relié	5.50
LAUR (E.). Comptabilité agricole	4.75
Economie rurale de la petite et moyenne culture	8.—
Politique agraire	4.—
SCHNYDER, WEY, LUCHSINGER, TAILLEFERT. Améliorations fon- cières	4.80
STÉCKLI (J.-P.). Aviculture	3.—
TAILLEFERT et SIERRO. Elevage du petit bétail: porc, chèvre et mouton	4.—

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Basle

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33 633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Carte du front occidental

Echelle 1 : 1 000 000, indiquant les distances en kilomètres, sur papier, pliée Fr. 1.50

Dépliée, cette carte mesure 65×90 cm. environ et donne une étendue qui va de Paris à Nuremberg et du lac de Neuchâtel au Danemark. Outre les détails topographiques proprement dits, imprimés en plusieurs couleurs, le cartographe a indiqué le relief et les distances kilométriques qui peuvent, en temps de guerre, donner des indications fort utiles à qui cherche à comprendre les communiqués des belligérants.

Une petite carte synoptique de l'Europe, dans l'angle inférieur gauche, facilite l'orientation du lecteur et les comparaisons.

Au verso, on a imprimé en une couleur une carte au 1 : 500 000 de la région Moselle, Sarre et Rhin, allant de Metz à Mannheim et d'Aix-la-Chapelle à Karlsruhe. Le prix modique permettra à chacun de se procurer cette carte, qui vient d'être établie par l'Institut cartographique Kummerly & Frey pour la Librairie Payot.

RAPPEL :

Europe, carte générale avec 16 000 noms. Echelle 1 : 5 000 000, sur papier, format 91×106 cm., pliée Fr. 3.50

Europe centrale. Echelle 1 : 5 000 000, sur papier, format 50×74 cm., pliée Fr. 1.50

Carte de la Pologne, indiquant les distances en kilomètres et les industries. Echelle 1 : 1 000 000, sur papier, format 66×77 cm., pliée Fr. 1.80

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle